

EMPLOI ET FORMATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**DEMANDE D'AIDE
POUR L'ACCÈS
À LA FORMATION
ET L'EMPLOI**



CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

evrycourcouronnes.fr



Ville d'évry
courcouronnes



Le Centre Communal d'Action Social (CCAS) de la ville d'Évry-Courcouronnes a créé cette « Aide pour l'Accès à la Formation et l'Emploi » afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi durable des habitants de son territoire en proposant :

- De financer tout ou une partie des frais d'inscription ou des coûts pédagogiques d'une formation qualifiante, certifiante ou diplômante.
- De participer à l'acquisition de matériel spécifique en lien avec le projet professionnel.

Objectif

- Permettre d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier
- Favoriser les conditions d'accès à la formation ou l'emploi en facilitant l'achat de matériel spécifique
- Répondre à un besoin de financement

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne résidant sur le territoire d'Évry-Courcouronnes, âgé de plus de 14 ans*, quelle que soit sa situation :

- en activité
- sans emploi, inscrit ou non à Pôle Emploi
- étudiant
- résident hébergé chez un tiers (attestation sur l'honneur à fournir)

*Pour les mineurs, la demande est à effectuer par le/les responsables légaux

Comment en bénéficier ?

Un dossier de demande d'aide, téléchargeable en ligne ou disponible dans votre mairie, est à remplir et à adresser au CCAS de la Ville d'Évry-Courcouronnes :

- par voie électronique
- par voie postale
- en dépôt directement à l'accueil de la mairie
- en vous faisant aider par un travailleur social de notre CCAS

Pour les adultes majeurs, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi, Cap emploi, Mission locale, PLIE, pour être accompagné dans l'instruction du dossier. Vous devrez d'ailleurs justifier d'une démarche en cours auprès de l'un de ces services.

Pour les mineurs et les étudiants, vous devrez justifier d'un cursus scolaire à venir ou en cours.

Votre dossier sera ensuite étudié par une commission composée d'élus, de professionnels et bénévoles de l'action sociale.

Quel montant ?

Le montant de l'aide ne pourra excéder la somme de 4 000 €.

Des demandes exceptionnelles pourront être formulées sur la base d'un argumentaire détaillé et appuyé par une structure accompagnante. La décision d'attribution reviendra néanmoins aux membres constitutifs de la commission.

Quels sont les projets financés ?

L'aide est accordée :

- pour le financement des frais d'inscription et/ou des coûts pédagogiques de toute action de formation (dont le centre est agréé par l'État - Liste public des organismes de formations L63551-7-1 du code du travail) qualifiante, certifiante ou diplômante ou centrée prioritairement en amont de la qualification, notamment celles participant à l'acquisition de prérequis nécessaires à la poursuite d'un parcours qualifiant. Par exemple : remise à niveau, CACES, Diplôme d'État, etc.
- pour l'achat de matériel spécifique nécessaire au suivi de la formation ou à l'exercice du métier visé. Par exemple : ciseaux de coiffure, couteaux de boucher, ordinateurs, logiciels, etc.

Les exemples précités sont donnés à titre indicatif et ne constituent aucunement une exhaustivité des demandes pouvant être formulées.

Règles de cumul

L'aide est cumulable avec l'ensemble des aides de droit commun et spécifiques auxquelles le demandeur peut avoir accès par ailleurs.

Renouvellement

L'aide au financement des coûts pédagogiques de formation peut être renouvelée chaque année de formation, sous condition de réussite de l'année en cours. En cas de doublement d'une année de formation, les membres de la commission se réservent la possibilité de réétudier une demande de financement pour ladite année en fonction de critères à caractères exceptionnels, définis à leur discrétion.

L'aide à l'acquisition de matériel spécifique et adapté n'est pas renouvelable, sauf cas exceptionnels dont les critères sont définis par les membres de la commission.

Éléments à joindre au dossier

La liste des pièces justificatives à fournir est détaillée en annexe du dossier de candidature.

Précisions utiles

Vous disposez d'un droit de recours à deux niveaux si vous souhaitez contester la décision d'attribution de l'aide :

- **le recours gracieux**

Vous disposez de 60 jours pour faire appel de la décision

- **le recours contentieux**

Vous avez la possibilité de saisir le tribunal administratif de Versailles pour contester la légalité de la décision qui lui est opposée dans les conditions et délais réglementaires.

La liste des membres de la commission de délibération de l'Aide pour l'Accès à la Formation et à l'Emploi ainsi que les critères d'attribution sont définis par le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville d'Évry-Courcouronnes.

COMPOSITION DU FOYER

Nom et prénom	Date de naissance	Lien de parenté	Situation professionnelle ou scolaire (préciser le niveau de la classe)

RESSOURCES (voir la liste des pièces justificatives)

Ressources	Demandeur	Conjoint	Autre	Total
Salaire				
Allocation Retour à l'emploi				
Indemnité formation ou stage				
RSA				
Indemnités journalières				
Rente accident du travail				
Pension invalidité				
AAH				
Prestation familiale : préciser :				
Autre prestation spécifique : AEEH, ACTP, PCH, ...				
APL				
Pension alimentaire				
Prestation compensatoire				
Bourse				
Autre préciser :				
TOTAL				

DEPENSES (Voir la liste des pièces justificatives)

Charges fixes	Montant mensuel	Impayés
Loyer ou accession à la propriété + charges		
Frais d'hébergement		
Électricité		
Gaz		
Autre énergie		
Eau		
Impôt sur le revenu		
Taxe foncière		
Assurance habitation		
Assurance voiture		
Frais de garde		
Cantine scolaire		
Mutuelle		
Transport		
Pension alimentaire		
Téléphone		
TOTAL		
Crédit ou dettes	Montant mensuel	Impayés
Crédit à la consommation		
Autres dettes		
Plan de surendettement		
TOTAL		

Vous êtes suivi par une structure d'accompagnement à l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi, Dynamique emploi, Mission locale, etc.) et un conseiller vous aide dans l'instruction de la demande

2 - LA STRUCTURE ACCOMPAGNANTE DU DEMANDEUR

Nom de la structure :

Nom du référent :

Tél. :

Mail :

3 - LA DEMANDE

A - Aide au financement des frais d'inscription et/ou frais pédagogiques d'une formation qualifiante et/ou diplômante

Nom de l'Organisme de formation	Adresse	Intitulé de la formation	Niveau de la formation	Durée de la formation

B - Aide à l'acquisition de matériel spécifique

Nom du fournisseur	Adresse du fournisseur	Intitulé de la formation	Niveau de la formation	Durée de la formation	Dénomination du matériel

MONTANT

A - Aide au financement des frais d'inscription et/ou frais pédagogiques d'une formation qualifiante et/ou diplômante :

€

B - Aide à l'acquisition de matériel spécifique :

€

DEMANDES DE COFINANCEMENT EN COURS / ACCORDÉES

Nom de l'Organisme de formation	Adresse	Téléphone	Montant demandé	Montant accordé

Aucun cofinancement demandé

EXPOSÉ

Indiquer le projet professionnel et tout élément permettant de détailler la demande

4 - DÉPÔT DU DOSSIER

A - Par mail à l'adresse ccas@evrycourcouronnes.fr

B - Remis à un agent du Guichet Solidarité

C - Par courrier au CCAS de la ville

D - Établi avec l'aide d'un Technicien Social du CCAS

Nom du technicien :

5 - DESTINATAIRE DE L'AIDE

L'aide est versée à un tiers (commerçants, école, centre de formation...) : identifier le destinataire et fournir un RIB

Nom et prénom	Raison sociale	Adresse	Qualité

6 - SIGNATURE DU DEMANDEUR

PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Évry-Courcouronnes attache une grande importance à la protection des données à caractère personnel et tient, à cet égard, à vous informer de la manière dont vos données sont traitées.

Responsable de traitement : dans le cadre de la gestion des demandes d'aides pour l'accès à la formation et à l'emploi, vos données personnelles font l'objet d'un traitement dont le CCAS est responsable.

Finalité du traitement : le traitement a pour finalité d'instruire les dossiers de demandes d'aides pour l'accès à la formation et à l'emploi.

Fondement juridique : ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le CCAS.

Catégories de destinataires : sont destinataires de vos données personnelles, dans les limites nécessaires à l'accomplissement des finalités du traitement, et uniquement pour les données qui les concernent :

- les personnels du CCAS,
- les partenaires institutionnels du CCAS,
- les partenaires et/ou sous-traitants réalisant des prestations pour le CCAS.

Hébergement et durées de conservations des données

Vos données personnelles sont hébergées au sein de la Ville d'Évry-Courcouronnes dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité.

Elles sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité pour laquelle elles sont traitées.

Droits sur vos données

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant.

Vous disposez également d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez ainsi exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Vous pouvez exercer vos droits sur vos données en justifiant de votre identité auprès du délégué à la protection des données (DPO) de la ville d'Évry-Courcouronnes.

Contactez le DPO par voie électronique :

dpo@evrycourcouronnes.fr

Contactez le DPO par courrier postal :

Délégué à la protection des données
Mairie d'Évry-Courcouronnes
Hôtel de Ville
Place des Droits de l'Homme et du Citoyen
91000 Évry-Courcouronnes

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

Je certifie exacts tous les renseignements fournis à l'appui de ma demande.

J'accepte que l'intégralité des informations figurant dans le présent dossier soit communiquée aux organismes sollicités dans le cadre de l'étude de ma demande d'aide.

Je m'engage à utiliser les fonds conformément à la destination de l'aide.

Date de la demande :

.....

Signature du demandeur

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Observations de la Commission

Favorable

AVIS

Défavorable

Ajournement

LISTE DES PIÈCES CONSTITUTIVES AU DOSSIER

Justificatif d'identité et d'hébergement

CNI, passeport, Carte de séjour
Livret de famille ou actes de naissance des enfants à charge
Attestation sur l'honneur de l'hébergeant si hébergé

Justificatifs de ressources des 3 derniers mois

Contrat de travail
Attestations Pôle Emploi/ RSA / CPAM
Attestations CAF
Bulletins de salaire (ou revenu d'apprentissage)
Prestations spécifiques (AAH, AEEH, ...)
Pension alimentaire
Bourse

Justification de dépenses

Quittance de loyer
Avis d'imposition
Échéanciers des contrats d'assurance habitation, responsabilité civile, voiture, mutuelle...
Échéanciers fournisseurs énergétiques (EDF, Engie, GDF SUEZ, ...)
Factures eau
Frais de garde d'enfants, cantine scolaire
Pension alimentaire
Crédits en cours

Justificatifs de la demande

1 Devis
RIB du fournisseur matériel ou organisme de formation
Attestation de suivi par un organisme d'insertion professionnelle : Pole Emploi, PLIE, ...
Justificatif d'inscription à une formation ou attestation de formation en cours

